

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-07-10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 29 JUIN 2026

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	32	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	7	(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet Motion de soutien au dispositif Asalée
--

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)-P GRETHEN (CHARENCY)- BROUILLARD R (COLMEY)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON)-POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSEON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- COLLIGNON (Longuyon) BIZOT H (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - Eddy JIRKOVSKY (Petit Faily)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)-- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : PANCHOUT Christa (BASLIEUX)-ROUQUETTE Marion (BOISMONT)-BEAUFORT Angéline (DONCOURT LES LONGUYON)- SEBAA Djemal (TELLANCOURT)- THETIOT CARINE (VILLE AU MONTOIS) - COLLOT JESSICA (VILLE HOUDLEMONT)- DEFOSSÉ DENIS (VILLETTE) -

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MOINEAUX James (PIERREPONT) à JIRKOVSKY Eddy (PETIT FAILLY)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 06/07/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026 Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Créé en 2004, le dispositif Asalée « Action de santé libérale en équipe » permet une coordination renforcée entre médecins et infirmiers, pour mieux accompagner les patients atteints de maladies chroniques, notamment via des séances d'éducation thérapeutique. Depuis 2015, l'association Asalée est financée quasi-intégralement par l'Assurance Maladie au travers de conventions conclues entre l'association, la Cnam et la CPAM L'Assurance Maladie finance aujourd'hui l'association Asalée à hauteur d'environ 100 M€ par an pour la mise à disposition de 1 450 équivalents temps plein infirmiers auprès de médecins.

Asalée c'est : **9155 médecins - 2080 infirmières- 2963 implantations en France**

Asalée propose :

- une éducation thérapeutique personnalisée d'un patient par une infirmière en équipe avec son médecin
- au patient de s'approprier sa pathologie, et de devenir plus autonome et acteur.
- une amélioration de la prise en charge des patients grâce au dialogue et au suivi régulier

Pour quelles situations ?

Les infirmières rencontrent en consultation les patients concernés par :

- le diabète et le pré-diabète

- les risques cardiovasculaires
- la BPCO ou l'asthme
- les troubles du sommeil

Elles font également :

- le repérage des troubles cognitifs
- le dépistage précoce et l'accompagnement de l'enfant et adolescent en surpoids
- l'accompagnement au sevrage tabagique

De plus, elles participent aux campagnes collectives de dépistage de certains cancers (mammographies, frottis col de l'utérus, et dépistage du cancer colorectal).

Ce dispositif est remis en question par la CPAM notamment à travers le non maintien de sa prise en charge financière

La MSP de Longuyon travaille avec une infirmière ASALEE depuis 7 ans et ne pourrait plus s'en passer. Or aujourd'hui l'association ASALEE est en grandes difficultés: son financeur, l'assurance maladie, projetant de ne pas renouveler la convention de financement.

Un ciné débat a eu lieu à Kinépolis Longwy le 19 juin 2026 permettant de mieux appréhender le nécessaire maintien de ce dispositif

La CCT2L est convaincue du rôle majeur que jouent les infirmières et infirmiers Asalée auprès des médecins généralistes, pour améliorer la qualité de vie et l'autonomie des patients, et à ce titre elle souhaite démontrer la nécessité de maintenir ce dispositif, reconnu d'utilité publique, essentiel pour les patients.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette motion

Fait à LONGUYON le 06/07/2026

Le Président
Jean-Jacques PIERRE

